

REGLEMENT « JEU SHARE A COKE 2025 COCA-COLA LIDL »
JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT PAR TIRAGE AU SORT

Art 1 : Sociétés Organisatrices

- Coca-Cola Europacific Partners France (ci-après la « Organisateur 1 »), SAS au capital de 267.279.033 € dont le siège social se trouve au 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise en France métropolitaine (hors Corse), un jeu intitulé : « JEU SHARE A COKE 2025 COCA-COLA LIDL » (ci-après le « Jeu ») du lundi 9 Juin 2025 au samedi 21 juin 2025, accessible via l'application mobile LIDL PLUS selon les modalités décrites au présent règlement accessibles via l'URL ci-dessous.

et

- La société **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre – CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « Organisateur 2 »).

LIDL et Coca-Cola Europacific Partners France sont désignées ensemble les « Sociétés Organisatrices » dans le présent règlement.

<https://www.lidl.fr/c/jeu-concours-coca-cola/s10072454>

Art 2 : Ce Jeu, avec obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après les « Participants ») et porteur d'une carte de fidélité LIDL PLUS à l'exclusion du personnel de l'Organisateur 1, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Art 3 : Pour participer, il faut qu'entre le 9/06/2025 à 8h00 et le 21/06/2025 à 23h59 le participant :

1. Possède un compte LIDL PLUS ;
2. Clique sur « JOUER » sur la page d'accueil de l'application LIDL PLUS (Cette action est à faire une seule et unique fois sur toute la durée du jeu) ;
3. Se rendre dans n'importe quel supermarché LIDL situé en France métropolitaine (hors Corse);
4. Lors de son passage en caisse, achète un ou des produits parmi les marques, Coca-Cola, Coca-Cola Sans Sucres, Fuze Tea, Fanta et Powerade, précisés dans le tableau ci-dessous, pour une valeur totale égale ou supérieure à 2€ TTC.
5. Scanne son application Lidl Plus lors de son passage en caisse ;
6. Si les conditions précédentes ont été respectées, le participant aura la possibilité de collecter une ou plusieurs vignettes selon le montant de ses courses, soit une vignette par tranche de 2€ d'achat TTC sur les produits des marques, Coca-Cola, Coca-Cola Sans Sucres, Fuze Tea, Fanta et Powerade, ainsi que sur certains produits promotionnés à compter des dates indiquées dans le tableau ci-dessous. (Offre cumulable).

Par exemple, si le total de ses achats sur les produits des marques, Coca-Cola, Coca-Cola Sans Sucres, Fuze Tea, Fanta et Powerade représente 5 €, le participant collectera 2 vignettes sur son compte LIDL Plus s'il respecte les étapes ci-dessus.

Les vignettes sont exclusivement dématérialisées.

Au bout de 1 vignette collectée (soit 2€ d'achat cumulés en un ou plusieurs passages en caisse), le client obtiendra une participation au jeu.

7. Après avoir reçu sa participation, il pourra cliquer sur « envoi participation » dans son application LIDL PLUS (cette action est à effectuer pour chaque participation, c'est-à-dire dès 1 vignette collectée). La participation ne peut être prise en compte que si le participant effectue également cette dernière étape, c'est-à-dire qu'il envoie sa participation via l'application LIDL PLUS. Si le participant souhaite participer à nouveau, il devra renouveler les points 3) à 7) visés ci-dessus. Le participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite pendant la période du jeu.

La prise en compte de la participation au tirage au sort correspond au moment de la réception des données électroniques sur le serveur et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Le participant peut consulter le nombre de vignettes cumulées et le nombre de participations envoyées à tout moment dans l'Application.

Il ne sera procédé à aucune régularisation de l'attribution des vignettes, par exemple en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse, ni à aucun transfert de vignettes vers un autre compte Lidl. De même, il ne sera procédé à aucune régularisation de l'envoi d'une participation au tirage au sort après la fin de la période de Jeu.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

Articles éligibles :

193679	Coca-Cola 10x33 cl	10x0.330l
193693	Coca-Cola Regular	1,5l
193694	Coca-Cola Regular	6x1,5l
197428	FUZ PECH CAN 12x33CL	12x33cl
197457	Coca-Cola Zero	6x1,5l
197544	Coca-Cola Zero	1,5l
208709	Coca Cola Cherry	6x33cl
1002323	Coca-Cola Cherry	0.500l
1002324	Coca-Cola Zéro x10	10x33cl
5611906	CC REG PETIT BTL50	0,5l
5611907	CC SS PETIT BTL50	50cl
5611908	FANT OR PETI BTL50	50cl
5615774	FANT OR GDBTL 2L	2L
5617000	FUZ PECH GDBTL 1,75L	1,75L
5619539	Coca-Cola Zero 33cl	33cl
5619540	Coca-Cola 33cl	33cl
5622233	Coca-Cola Cherry PET	1,5l

Articles éligibles promotionnées :

Valable à partir de	Article	Promo
05.06.2025	COCA-COLA ORIGINAL PET 6x1,75L	GRAT10% (au pack)
12.06.2025	FANTA ORANGE 20x33CL	Gratuité on pack (17+3)
12.06.2025	COCA-COLA SANS SUCRES PET 4x1,75L	Gratuité 10% / RI 10%
19.06.2025	POWERADE ICE STORM 50CL	2ème -50%

Les articles promotionnés ou non promotionnés sont éligibles jusque-là fin de l'opération à savoir le 21 juin

Art 3-A : A gagner, par ordre de tirage au sort :

- 4 lots de 2 billets pour une soirée concert au Stade de France ayant lieu le 11 juillet 2025 d'une valeur unitaire commerciale estimée de 2 000€ TTC comprenant :
 - 2 billets de catégorie VIP pour le concert du 11 juillet 2025
 - Une nuit en hôtel 4 étoiles ou équivalent
 - Le transfert de l'hôtel vers le lieu du concert
 - Dîner / Petit déjeuner (pension complète)
- 200 bons d'achat Lidl Plus dématérialisés d'une valeur commerciale unitaire de 50 euros TTC et 1 000 bons d'achat Lidl Plus dématérialisés d'une valeur commerciale unitaire de 20 euros TTC. Les bons sont valables du 01/07/2025 au 30/07/2025.
Ils sont disponibles sur l'application LIDL PLUS uniquement et sont valables dans tous les supermarchés LIDL de France métropolitaine.
Le bon d'achat sera utilisable sur toutes les marchandises présentes en supermarché. Il ne sera utilisable qu'en une seule fois et ne pourra pas donner lieu à une contre-valeur en espèces.
- 500 Codes cadeaux pour créer 2 canettes Coca-Cola personnalisées + livraison gratuite sur la plateforme dédiée "Partagez un Coca-Cola" <https://cokeurl.com/creez-votre-coca-cola> d'une valeur commerciale unitaire de 18,90€ TTC.

Pour utiliser la code cadeau :

1. Rendez-vous sur la plateforme de personnalisation "Partagez un Coca-Cola" <https://cokeurl.com/creez-votre-coca-cola>
2. Connectez-vous à votre compte Coca-Cola
3. Suivez les instructions pour personnaliser vos canettes
4. Entrez votre code cadeau reçu par e-mail avant le paiement

Si le code ne couvre pas le montant total, vous pouvez payer le solde avec une carte bancaire.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Un tirage au sort sera réalisé par l'organisateur 1 le 23/06/2025 pour désigner les gagnants parmi les participants ayant respecté l'ensemble des étapes durant la période du jeu.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu.

Les gagnants pour la soirée concert au Stade de France seront contactés par téléphone par l'Organisateur 1 au numéro qu'ils auront communiqué sur leur compte Lidl Plus dans un délai maximum de 1 semaine à partir du tirage au sort pour convenir des modalités de réception de la dotation.

A partir de la date de cet appel, les gagnants auront 2 jours pour répondre à cette communication et fournir l'ensemble des informations qui leur seront demandées notamment mais non exclusivement, confirmer leurs données personnelles et celles de leur accompagnant.

A défaut de réponse sous ce délai de 2 jours, la dotation sera considérée comme perdue.

Les gagnants des codes cadeaux pour créer leurs canettes Coca-Cola personnalisées seront contactés par email par l'Organisateur 1 à l'adresse qu'ils auront communiqué sur leur compte Lidl Plus dans un délai maximum de 1 semaine à partir du tirage au sort pour convenir des modalités de réception de la dotation.

A partir de la date de réception de cet email, les gagnants auront 1 semaine pour répondre à cette communication et fournir l'ensemble des informations qui leur seront demandées notamment mais non exclusivement, confirmer leurs données personnelles.

A défaut de réponse sous ce délai de 1 semaine, la dotation sera considérée comme perdue.

Pour les bons d'achats Lidl Plus, si le gagnant a été tiré au sort, il le recevra sur son application Lidl Plus à partir du 01/07/2025. Chaque Gagnant pour les bons d'achat Lidl Plus ne pourra obtenir son lot que sous réserve que le compte Lidl Plus soit toujours actif au moment de l'envoi du coupon.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations sont strictement limitées à leur désignation et ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance, qui sont à la seule et unique charge des gagnants.

Pour toutes questions concernant la remise des dotations, vous pouvez contacter l'Organisateur 1, en utilisant le formulaire « Contact » accessible via l'URL suivante : <https://www.cocacolaep.com/fr/contact/>.

Le service client de l'Organisateur 1 est joignable au 09 69 39 29 00.

Les gagnants sont invités à vérifier tous les dossiers de leur boîte à lettres électronique, y compris les courriels indésirables, afin de détecter tout courriel émanant de l'Organisateur 1.

Art 4 : La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par les Sociétés Organisatrices dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

Art 5 : Les dotations attribuées sont nominatives et ne pourront pas être cédées à des tiers gratuitement, à titre onéreux ou de quelque façon que ce soit. En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Les dotations ne pourront être échangées contre une autre dotation.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur 1 se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la ou les dotations proposées une autre dotation d'une valeur équivalente. La responsabilité de l'Organisateur 1 ne saurait être engagée de ce fait. Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise des lots seront donnés en temps utile aux gagnants.

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de la dotation dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de la dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de l'Organisateur 1.

Art 6 : La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, l'Organisateur 1 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur 1 ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

L'Organisateur 1 ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation. De même, elle se réserve la possibilité de modifier le contenu d'une dotation en cas d'évènement indépendant de sa volonté, sans que le(s) gagnant(s) puisse(nt) prétendre à une quelconque indemnité.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

L'Organisateur 1 ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des dotations par les gagnants.

Art 7 : Protection des données

7.1 Finalités et bases juridiques du traitement

La société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition via l'application Lidl Plus les données des Participants (voir article 7.3 Destinataire des

données) à l'Organisateur 2 qui les transmettra à l'Organisateur 1. Puis, les données des gagnants (voir l'article 7.3) sont transmises à l'Organisateur 2, qui les identifiera et renverra les données de ces derniers à l'Organisateur 1 pour la remise des dotations, mise à part l'envoi des bons d'achat Lidl Plus.

Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle).

Aux termes du présent jeu concours, chaque Partie agit en tant que responsable de traitement distinct pour les opérations de traitement relevant de son périmètre.

Les Parties pourront être amenées à traiter des données à des fins de gestion des demandes de renseignements et de réclamations dans le cadre de leurs intérêts légitimes.

Toutes les données des Participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par les Sociétés Organisatrices conformément aux dispositions du RGPD et à leurs Politiques de confidentialité accessibles sur les pages internet suivantes :

- Pour l'Organisateur 1 : [Politique De Confidentialité | Coca-Cola en France](#)
- Pour l'organisateur 2 : [Protection des données - Site et application ;](#)

7.2 Données traitées

L'organisateur 2 fournira l'application Lidl Plus où se déroule le Jeu, collectera et traitera les données à caractère personnel suivantes :

Pour les Participants :

- Numéro d'identification Lidl Plus ;
- Adresse postale ;

Pour les gagnants :

- Numéro d'identification ;
- Nom ;
- Prénom ;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse électronique ;

Pour les réclamations :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse électronique ;
- Adresse postale ;
- Numéro de téléphone.

7.3 Destinataires des données

Afin d'organiser le tirage au sort et la remise des lots aux gagnants, Lidl Stiftung transfère à l'Organisateur 1 les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort : Numéro d'identification Lidl Plus ;
- Pour l'attribution des lots : Numéro d'identification ; Nom ; Prénom ; Numéro de téléphone ; Adresse électronique ;

L'Organisateur 2 ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans le tirage au sort et/ou l'expédition des dotations, conformément à l'article 28 du RGPD.

Dans le cadre de la prise de contact avec les gagnants par e-mail ou téléphone en vue de l'attribution des lots, outre l'Organisateur 1, 014 MEDIA mandatée par l'Organisateur 1, pourra assurer cette prise de contact à l'adresse qu'ils auront communiqué sur leur compte Lidl Plus. Les données sont collectées et stockées par ladite société, pour le compte de l'Organisateur 1. Le Participant est invité à se rapprocher de la société 014 MEDIA pour plus d'informations sur le traitement de ses données personnelles.

7.4 Durée de conservation des données

Les données personnelles des Gagnants collectées par l'Organisateur 1 seront conservées le temps nécessaire à la bonne organisation du Jeu, soit 3 mois puis archivées pour une durée lui permettant de respecter toute obligation légale ou pour une durée équivalente au délai légal de prescription.

Les données des Participants collectées par l'Organisateur 2 dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 3 mois, le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu. En revanche, les données des gagnants seront conservées pendant un délai de 3 mois, le temps nécessaire à la remise des dotations.

7.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsqu'applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès des Sociétés Organisatrices :

- L'Organisateur 1 : par courrier électronique à l'adresse suivante : service-client@club-gagnant-coca-cola-europacific-partners.fr
- L'Organisateur 2 : en contactant le Service Clients de Lidl :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
 - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont les Sociétés Organisatrices traitent les données personnelles collectées, les Participants peuvent écrire à :

- L'Organisateur 1 : par courrier électronique à l'adresse suivante service-client@club-gagnant-coca-cola-europacific-partners.fr

- L'Organisateur 2 : par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle en cas de violation des règles de protection des données applicables, à savoir en France la CNIL.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France :

- <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>

Art 8 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Organisateur 1. Le présent règlement ainsi que le jeu sont soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à l'Organisateur 1 dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 9 Le règlement pourra être adressé en écrivant avant le 21 Juin 2025 par courrier postal à l'adresse suivante :

Coca-Cola Europacific Partners France, Service Consommateurs
« JEU SHARE A COKE 2025 COCA-COLA LIDL »
9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Le règlement du jeu a été déposé auprès de la SELARL EVIDENCE titulaire d'un office de commissaire de justice basée sur la commune de Chelles (77500), 75 avenue du Général de Gaulle.